



La Chronique du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Mai 2007

N°2

ISSN : 1952-949X

SAGE Haut-Doubs • Haute-Loue

E.P.T.B. établissement public territorial du bassin
saône & doubs

Contact : Monsieur le Président,
Commission Locale de l'Eau du SAGE

MNEP - EPTB Saône et Doubs
36 rue Saint-Laurent
25290 ORNANS

Tel : 03 81 57 17 09
Fax : 03 81 57 19 81
benedictte.cordier@eptb-saone-doubs.fr

Nouvelle Loi sur l'Eau et les Milieux aquatiques (LEMA) Quels changements pour le SAGE ?

La loi sur l'eau n°2006-1772 a été promulguée le 30 Décembre 2006.

Cette loi permet la mise en œuvre des actions nécessaires à l'atteinte des objectifs de bon état écologique des cours d'eau pour 2015 voulu par la Directive Cadre sur l'Eau. Avec cette loi, la portée juridique du SAGE est renforcée.

L'article 77 de la LEMA modifie le contenu du SAGE qui se compose désormais d'un plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques et d'un règlement. "Le SAGE comporte désormais, un plan de gestion définissant les conditions de réalisation de ses objectifs en évaluant les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre de ce schéma.

Le plan peut :

- Identifier des "zones humides d'intérêt environnemental particulier".

- Identifier des zones où il est nécessaire d'assurer la protection quantitative et qualitative des aires d'alimentation des captages d'eau potable d'une importance particulière pour l'approvisionnement actuel ou futur, ainsi que des zones dans lesquelles l'érosion diffuse des sols agricoles est de nature à compromettre la réalisation des objectifs de bon état ou, le cas échéant, de bon potentiel prévus par l'article L.212-1, et y établir, un programme d'actions à cette fin.

- Etablir un inventaire des ouvrages hydrauliques susceptibles de perturber de façon notable les milieux aquatiques et prévoir des actions permettant d'améliorer le transport de sédiments et de réduire l'envasement des cours d'eau et des canaux en tenant compte des usages économiques de ces cours d'eau.

- Identifier en vue de les préserver, les zones naturelles d'expansion de crues.

Le règlement peut :

- Définir des priorités d'usage de la ressource en eau ainsi que la répartition de volumes globaux de prélèvement par usage.

- Définir les mesures nécessaires à la restauration et à la préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques

en fonction des différents usages de l'eau.
- Indiquer parmi les ouvrages hydrauliques fonctionnant au fil de l'eau ceux qui sont soumis, sauf réseau d'intérêt général, à une obligation d'ouverture régulière de leurs vannages afin d'améliorer le transport naturel des sédiments et d'assurer la continuité écologique."

Lorsque le schéma est approuvé et publié, le règlement et ses documents cartographiques sont opposables à toute personne publique ou privée pour l'exécution de toute installation, ouvrage, travaux ou activités mentionnés à l'article L214-2 (Autorisation et Déclaration au titre de la loi sur l'eau).

Le SAGE Haut - Doubs / Haute Loue présenté à Bruxelles

La maison de l'eau de Bruxelles (dépendant de l'Union Européenne), a organisé le 29 Janvier dernier un séminaire européen sur la gestion intégrée et participative de l'eau au niveau local et a souhaité que l'expérience du SAGE Haut - Doubs / Haute Loue soit présentée.

Monsieur Eric Durand, Vice Président de la Commission Locale de l'Eau, représentant M. Christian BOUDAY, ainsi que Bénédicte Cordier, coordinatrice du SAGE ont présenté le SAGE dans ces différents aspects et notamment au niveau sa mise en œuvre. Le SAGE est ainsi pris en référence comme outil de concertation à l'échelle de son territoire d'intervention sur les 204 communes.

Les débats ont montré la nécessité d'intégrer le public et les collectivités locales le plus en amont possible lors des procédures de mise en œuvre de la Directive cadre sur l'eau.



La plaine de Morteau (voir article au dos)

L'animation au service du SAGE

Depuis Avril 2006, l'Etablissement Public Territorial du Bassin Saône et Doubs, sollicité par la Commission Locale de l'Eau, a embauché Bénédicte CORDIER comme animatrice du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue. Son poste, financé par l'Agence de l'eau, le Conseil Régional de Franche-Comté et le Conseil Général du Doubs, comprend l'animation du SAGE mais aussi la mise en place d'un programme d'actions afin d'assurer une meilleure gestion de l'eau sur le Haut - Doubs Franco - Suisse. Après avoir occupé un poste d'hydrogéologue au Pays de Galles et une expérience en Haute Normandie dans le domaine de la lutte contre les inondations, c'est avec beaucoup d'énergie que cette Franc-Comtoise d'origine, anime la Commission Locale de l'Eau.



Le Syndicat Mixte Saône Doubs devient Etablissement Public Territorial de Bassin

Regroupant 19 collectivités (3 régions, 9 départements et 7 agglomérations de plus de 25.000 habitants), le Syndicat Mixte Saône et Doubs, structure d'animation du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue, est reconnu Etablissement Public Territorial de Bassin par arrêté du Préfet Coordonnateur en date du 12 janvier dernier. C'est une nouvelle étape qui lui permettra de renforcer ses démarches de coordination et d'appui technique auprès des multiples maîtres d'ouvrages existants ou futurs sur le bassin versant dans le cadre de ses compétences actuelles.

Schéma Directeur d'alimentation en eau potable sur le secteur de Morteau

La ville de Morteau et le Syndicat des eaux du plateau des Combes ont lancé un Schéma Directeur d'Alimentation en eau potable pour l'ensemble de leur territoire. Ce schéma directeur d'une durée de 12 mois permettra d'établir une synthèse des éléments concernant l'alimentation en eau potable afin de mieux gérer et de sécuriser la ressource en eau. Une première phase de diagnostic a débuté au mois de septembre 2006. Les conclusions de cette phase devront permettre d'étudier les possibilités de nouvelles ressources comme de nouveaux forages et/ou des interconnexions. Parallèlement, des essais de puits sont projetés afin d'étudier les capacités potentielles de deux nappes.

Expérimentation de techniques forestières pour traverser les petits cours d'eau

Les petits cours d'eau sont souvent des milieux naturels très riches mais aussi particulièrement sensibles, compte tenu de leurs faibles dimensions.

Le 13 décembre 2006, le Parc Naturel Régional du Morvan et le Syndicat Mixte de la Loue, en collaboration avec la commune d'Amancey, ont organisé une journée de démonstration, sur le ruisseau de Norvaux. Les exploitants forestiers ont mis en place un système temporaire (" tubes plastiques "), pour la traversée du cours d'eau par leurs engins.

Cette expérimentation est réalisée dans le cadre du programme européen LIFE " préservation des ruisseaux tête de bassins et faune patrimoniale associée" (années 2004-2009).

Site Internet :

<http://www.liferuisseaux.org>

Travaux sur le Drugeon

La Communauté de communes du plateau de Frasne et de la vallée du Drugeon, en partenariat avec la Communauté de communes du Larmont, a engagé depuis 2005 des travaux d'aménagement biologique sur le Drugeon entre les villages d'Houtaud et la confluence avec le Doubs. Dès l'automne 2006, les travaux ont été réalisés entre Houtaud et Dommartin et se poursuivent depuis ce printemps en aval de Vuillecin. Ils devraient se terminer cet automne. Ainsi les travaux permettent de diminuer la section mouillée à l'étiage, rehausser la ligne d'eau, diversifier les substrats, vitesses et hauteurs d'eau, afin de rendre le cours d'eau plus hospitalier. Afin de ne pas augmenter les risques d'inondation, un décaissement des berges est réalisé.

Le financement de ces aménagements est assuré par l'Agence de l'eau (40 %), le Conseil Général du Doubs (40 %), le reste étant à la charge des deux collectivités partenaires. Des investigations sur le milieu aquatique seront effectuées courant 2007 afin de connaître l'impact de ces travaux.

1986-2006 : les 20 ans du Syndicat Mixte de la Loue

Créé en décembre 1986, avec quelques communes riveraines de la haute et moyenne Loue, le Syndicat Mixte de la Loue est désormais constitué de 76 communes, avec toujours ces mêmes objectifs de préservation et mise en valeur des rivières. Depuis 2004, il est la structure coordonnatrice du contrat de rivière Loue (1880 km²) et de Natura 2000 Loue Lison (230 km²). Une réflexion est en cours pour une évolution des statuts du syndicat. Un site Internet a été créé pour le contrat de rivière Loue apportant des informations sur le contrat de rivière et les principales actions en cours sur ce territoire ainsi que des rubriques pratiques.

www.contratriviereloue.org

Le DOCOB Loue approuvé

Le document d'objectif Natura 2000 (DOCOB) de la Loue vient d'être adopté. Il porte sur 61 communes et concerne 18.995 ha s'ajoutant ainsi au site du Lison de 14 communes et 4.000 ha.

Cette démarche conduite sous l'autorité de Jean Grammont, Président du comité de pilotage Natura 2000, vient ainsi conforter les démarches de sauvegarde du patrimoine naturel de ces deux vallées, au niveau des habitats et des espèces.

Étude préalable à la définition d'un programme d'aménagement et de gestion du ruisseau de la Morte

Le ruisseau de la Morte prend sa source sur la commune des Verrières (Suisse) et se jette dans le ruisseau de Fontaine Ronde, affluent du Doubs, à hauteur de la Cluse et Mijoux. Ce ruisseau, qui s'écoule sur 13 km environ, fut fortement rectifié en 1860 pour permettre la construction de la voie de chemin de fer Paris - Berne. Ce ruisseau est caractérisé par ses nombreuses pertes, notamment à l'aval des Verrières de Joux. Parfois confiné dans un espace très réduit au pied de la voie de chemin de fer, il a érodé son lit au point d'avoir percé par endroits son substrat marneux.

Les différents problèmes connus sur ce ruisseau sont relatifs aux inondations en aval, à l'érosion du lit mineur, aux pertes, à l'abaissement de la nappe, à des pollutions organiques et industrielles et à une productivité piscicole faible sur une grande partie du cours d'eau alors que son potentiel piscicole reste élevé si les débits sont soutenus.

La Communauté de communes du Larmont a relancé en octobre 2006 une étude. Elle se déroule pendant 18 mois et aura pour but de définir des propositions d'aménagement et de gestion.

La restauration de ce ruisseau est inclus dans les préconisations du SAGE Haut-Doubs / Haute-Loue.



Synthèse des travaux sur le lac de Saint - Point

Suite à la demande du bureau de la Commission Locale de l'Eau une synthèse technique des travaux concernant le lac de Saint-point a été effectuée dans le cadre d'une importante concertation entre les différents partenaires. Lors d'une réunion récente, la Direction Régionale de l'Environnement, l'Agence de l'eau, le Conseil Supérieur de la Pêche ont présenté les résultats de leurs investigations effectuées sur plusieurs années. Le Conservatoire botanique de Franche-Comté a présenté les observations partielles de sa cartographie des habitats ceinturant le lac. L'université de Franche Comté dans le cadre d'une démarche inter - laboratoire (géologie, biologie, physiologie et paléo écologie) a apporté ses premières conclusions et la Communauté de communes du Mont-d'Or et des deux lacs a exposé l'ensemble des travaux qui seront engagés afin d'enrayer les apports potentiels d'éléments polluants dans le lac de Saint-Point.

En conclusion on peut dire que le lac de Saint-point reste une référence en terme de qualité biologique globale au-delà des limites jurassiennes, néanmoins différents indicateurs témoignent d'une altération de son fonctionnement qu'il convient de surveiller.



Le Lac de Saint-Point